

**ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE PORTANT DELEGATION
DE SIGNATURE A MADAME CHRISTINE MATALY
DIRECTRICE DU PERSONNEL**

A.D Pers. n° 2007-1170

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, et notamment ses articles 23, 25, 26, 27, 28, 29 et 32 ;

VU l'élection du 1er avril 2004 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 07-98 du 15 janvier 2007 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 04-582 du 7 mai 2004 portant délégation de signature à Madame Christine MATALY, Directrice du Personnel ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 05-326 du 1er avril 2005 modifiant l'arrêté départemental Pers. n° 04-482 du 7 mai 2004 portant délégation de signature à Madame Christine MATALY, Directrice du Personnel ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté départemental Pers. n° 04-582 du 7 mai 2004 portant délégation de signature à Madame Christine MATALY est remplacé par les dispositions suivantes :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine MATALY, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er sera exercée par :

- Bureau Gestion-Paye : par Madame Françoise BOYE, attaché,
par Madame Bernadette CRUZEL, rédacteur principal,
par Madame Annie DJABER, rédacteur principal,
- Bureau Formation : par Monsieur Yannick BENCE, rédacteur ».

Article 2 : L'arrêté départemental Pers. 05-326 du 1er avril 2005 susvisé est abrogé.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 14 mai 2007

Le Président,